



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-53689>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **26-53689**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Protection de l'environnement

Activité de l'entité adjudicatrice : Activités liées à l'eau

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fourniture et livraison de produits de traitement et de réactifs

Description : La présente consultation concerne la fourniture, la livraison et les prestations associées de produits de traitement et de réactifs nécessaires à l'exploitation des installations de production d'eau potable, des installations de traitement des eaux usées, et, le cas échéant, des installations de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) (notamment dans le cadre du projet LIFE ReWa), pour la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (ci-après « l'Acheteur », « la Régie » ou « l'Entité adjudicatrice »).

Identifiant de la procédure : b8afed28-9a33-4aa7-b99f-8c53e891e6b8

Identifiant interne : 26DEX001

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 24310000 Produits chimiques inorganiques de base

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 24958200 Agents flocculants

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 24311900 Chlore

Nomenclature supplémentaire (cpv): 14211000 Sable

Nomenclature supplémentaire (cpv): 41110000 Eau potable

Nomenclature supplémentaire (cpv): 24311411 Acide sulfurique

Nomenclature supplémentaire (cpv): 24954000 Charbon actif

Nomenclature supplémentaire (cpv): 24962000 Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau

Nomenclature supplémentaire (cpv): 24311420 Acide phosphorique

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires : La procédure est divisée en phases (Ph) successives. La première phase vise à sélectionner sur la base des renseignements et documents indiqués au Règlement de la consultation (RC), les candidats qui seront ensuite invités à remettre une offre initiale (Ph2) et, le cas échéant, à négocier (Ph3). La Régie se laisse la faculté soit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation, soit d'engager des négociations selon les modalités prévues au RC. Les date et heure limites de réception des candidatures (Ph1) de la présente consultation est fixée au vendredi 19 juin 2026 à 12h00. Aussi, la date limite renseignée à la rubrique 5.1.12 ci-après correspond à la date limite de réception des candidatures. Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours comme indiqué au RC.

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 7

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 7

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Chlore gazeux

Description : Chlore gazeux

Identifiant interne : 26DEX001A

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24311900 Chlore

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 8 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 7

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 19/06/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : so

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être

exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui traite les offres : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Acide sulfurique, lessive de soude, eau de javel, acide phosphorique, permanganate de potassium, sel adoucisseur

Description : Acide sulfurique, lessive de soude, eau de javel, acide phosphorique, permanganate de potassium, sel adoucisseur

Identifiant interne : 26DEX001B

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24311411 Acide sulfurique

Nomenclature supplémentaire (cpv): 24311420 Acide phosphorique

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 8 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 7

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 19/06/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : so

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui traite les offres : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Coagulant

Description : Coagulant

Identifiant interne : 26DEX001C

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24962000 Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 8 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 7

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du

contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 19/06/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : so

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui traite les offres : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Sable et gravier (bassin filtration)

Description : Sable et gravier (bassin filtration)

Identifiant interne : 26DEX001D

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 14211000 Sable

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 8 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 7

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 19/06/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : so

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui traite les offres : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Charbon actif en grain

Description : Charbon actif en grain

Identifiant interne : 26DEX001E

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24954000 Charbon actif

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 8 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 7

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-

cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 19/06/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : so

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de

versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui traite les offres : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Flocculant

Description : Flocculant

Identifiant interne : 26DEX001F

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 24958200 Agents flocculants

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 8 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 7

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 19/06/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : so

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la

décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui traite les offres : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Microsable (décanteur)

Description : Microsable (décanteur)

Identifiant interne : 26DEX001G

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 14211000 Sable

Options :

Description des options : L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 8 An

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 7

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

Informations complémentaires : Pour chacun des lots n°1, 4, 5 et 7, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 1er janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. Pour chacun des lots n°2, 3 et 6, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un (1) an prenant effet à compter du 23 janvier 2027 ou de la date de notification de l'accord-cadre si celle-ci est postérieure. L'accord-cadre est reconductible tacitement jusqu'à son terme dans les conditions du CCAP. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à sept (7). La durée de chaque période de reconduction est d'un (1) an. La durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues, est huit (8) ans. Les renseignements et documents (capacité technique, professionnelle, économique, financière et situation juridique) sur la base desquels les candidatures seront sélectionnées sont précisées au Règlement de la Consultation. Ce dernier précise les conditions de participation et les modalités d'examen des candidatures. Les conditions relatives relatives à l'exécution du contrat sont précisées dans le Règlement de la Consultation. Le montant maximum de l'accord-cadre est précisé figure à l'Acte d'Engagement. Pour les lots n°1,4,5,6 et 7, il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire. Pour les lots n°2 et 3, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire - attribué à deux (2) opérateurs économiques maximum - (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres régulières, acceptables et appropriées.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution, les critères sont énoncés dans le Règlement de la Consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 19/06/2026 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : so

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Régie. Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Les modalités de versement de l'avance éventuelle (si prévue au DCE) et de facturation applicables sont précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux (2) mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au greffe du Tribunal Administratif de Montpellier.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Organisation qui traite les offres : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Numéro d'enregistrement : 81172841900029

Adresse postale : TSA 200001

Ville : Montpellier cedex 5

Code postal : 34192

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Point de contact : Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole

Adresse électronique : marches@regiedeseaux3m.fr

Téléphone : +33 434087138

Adresse internet : <https://marches.montpellier3m.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Montpellier

Numéro d'enregistrement : 17340005200010

Adresse postale : 6 rue Pitot

Ville : Montpellier cedex 2

Code postal : 34063

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Adresse internet : <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Montpellier

Numéro d'enregistrement : FR32173400052

Adresse postale : 6 Rue Pitot

Ville : Montpellier Cedex 2

Code postal : 34063

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Téléphone : 0467548100

Adresse internet : <http://montpellier.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 368355-2026

10.1 Modification

Identifiant de la section : ORG-0001

Description des modifications : Pour information, les articles 5.1.11 et 5.1.12 de l'avis initial, pour chacun des lots ont été modifiés. L'adresse des documents de marché ainsi que l'adresse de soumission (présentation des candidatures) est la suivante : <https://marches.montpellier3m.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=519782&orgAcronyme=a8h> Nous vous remercions de ne pas tenir compte des informations mentionnées ci-dessus dans la rubrique "Identifiant de la section".

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 7cb7cc4d-bd94-415c-8a6e-00ec638bdfdb - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 01/06/2026 à 16:44

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/06/2026